



REGLEMENT DE LA BOURSE AUX PUZZLES

La bourse aux puzzles est ouverte aux particuliers souhaitant vendre leurs puzzles et accessoires, neufs ou d'occasion.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Pour participer, chaque déposant doit obligatoirement signer le présent règlement lors du dépôt de ses articles. La signature vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

FRAIS DE PARTICIPATION

Chaque dépôt de puzzle entraîne un paiement forfaitaire d'1€.

Pour les non-membres de l'association Le Puzzle Nantais, une retenue d'1 € par tranche de 10 € sera appliquée sur le total des ventes, dès 10€. *Ex : Total vendu = 22€. Montant rendu = 22€ - 2€ retenus = 20€ à verser.*



DÉPÔT DES PUZZLES

Samedi 28 novembre · 10 h – 12 h

Espace La Morvandière

23 rue de Mauves

44470 Thouaré-sur-Loire

PRÉSENTATION DES ARTICLES

Dans un souci pratique et afin de faciliter la vente, il est fortement conseillé de présenter les pièces dans des sacs de congélation.

Pour les puzzles dont les pièces sont présentées sur un support plat, notamment les puzzles en bois pour enfants, il est recommandé d'utiliser du film plastique afin de maintenir les pièces en place.

ÉTIQUETAGE DES ARTICLES

L'association se charge elle-même de l'étiquetage des articles avec des étiquettes conçues pour ne pas détériorer les boîtes.

Chaque étiquette mentionne le prix de vente de l'article et le code attribué au vendeur.

Lors du dépôt des articles, un membre de l'association attribuera un code à chaque liste déposée.

PRIX DES PUZZLES

Le prix de vente est fixé librement par le vendeur. L'association ne saurait être tenue responsable du prix fixé.

Le prix doit être arrondi à **50 centimes ou à l'euro supérieur**.

Exemples : 1 €, 1,50 €, 2 €, 2,50 €.

VENTE DES PUZZLES

Samedi 28 novembre · 14 h – 18 h

La vente est assurée par l'association.

RESTITUTION

Dimanche 29 novembre · 14 h – 18 h

Récupération des invendus et du montant des ventes.

INVENDUS

Les personnes ne souhaitant pas récupérer leurs invendus sont priées de le signaler lors du dépôt.

Les puzzles non récupérés le dimanche seront conservés pendant une semaine par les membres du bureau de l'association.

Passé ce délai, ils seront considérés comme des dons à l'association « **LE PUZZLE NANTAIS** », qui pourra alors en disposer librement.

MONTANTS NON RÉCUPÉRÉS

Les montants issus des ventes et non récupérés seront conservés pendant **30 jours à compter de la date de restitution**.

Passé ce délai, les montants non récupérés seront considérés comme des dons à l'association « **LE PUZZLE NANTAIS** » et ne pourront plus être réclamés.

Pour toute demande, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : lepuzzlenantais@gmail.com

PERTE OU VOL

L'association prend toutes les précautions nécessaires pour assurer la bonne conservation des articles qui lui sont confiés.

Toutefois, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'un article.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Date :

Nom et prénom :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....
.....